



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Publication

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de La Neuveville décide d'introduire la modification suivante en matière de circulation routière :

Rue de la Gare

Modification d'une place de stationnement existante en zone bleue par une place de stationnement avec disque de stationnement limitée à 30 minutes et création d'une place de stationnement avec disque de stationnement limitée à 30 minutes.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e). Les documents relatifs à cette décision peuvent être consultés au bureau du service de la gestion du territoire, au 2^{ème} étage de la Mairie, à la place du Marché 3.

La présente décision entrera en vigueur dès que la signalisation ad hoc aura été mise en place.

2520 La Neuveville, le 15 mai 2020

Conseil municipal

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants !

Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.



La Municipalité de La Neuveville

Rejoignez-nous dans un environnement multidisciplinaire et formateur.

Mise au concours

Pour l'école à journée continue du Signol'air, la Municipalité de La Neuveville recherche :

Un-e apprenti-e assistant-e socio-éducatif-ve

Entrée en fonction : 1^{er} août 2020

Durée de la formation : 3 ans

NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE RECEVOIR :

- Votre lettre de motivation manuscrite
- Votre curriculum vitæ
- Les copies de vos derniers bulletins scolaires

Les offres manuscrites accompagnées des documents usuels sont à adresser à :

Administration municipale
Service des ressources humaines
Postulation « apprenti-e ASE EJC »
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

Jusqu'au mercredi 20 mai 2020

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme S. Wahlen, par téléphone, au 032/752.10.00

La Neuveville, mai 2020

Le Conseil municipal



La Neuveville
Place du Marché 3
2520 La Neuveville

032 752 10 00
www.laneuveville.ch

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Pierre Jaunin, chemin des Lorettes 2a, 2520 La Neuveville.

Auteur de projet : N. MARTI SA, rue de la Gare 3a, case postale 321, 2520 La Neuveville.

Projet : Installation d'une pompe à chaleur extérieure en façade nord du bâtiment en remplacement de la chaudière à mazout existante, au chemin des Lorettes 2a, sur la parcelle no 441, ban de La Neuveville.

Zone : H2.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 mai 2020 au 8 juin 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 8 mai 2020
Municipalité de La Neuveville

AVIS DE TRAVAUX PERTURBATIONS SUR LE TELERESEAU

Chers clients,

L'entreprise Video2000 est mandatée pour la modernisation du télé-réseau de La Neuveville. Ce qui pourra provoquer de possibles perturbations de tous les services télé-réseau sur notre commune. (TV numérique, la radio, l'accès Internet ainsi que la téléphonie fixe).

Ces travaux de maintenance / modernisation sont planifiés durant la période :

de février à octobre 2020

Nous vous demandons de réserver un bon accueil et de laisser entrer les techniciens mandatés.

Nous mettons un point d'honneur à fournir des services toujours plus performants et de qualité en investissant continuellement dans notre réseau.

Nous remercions d'avance notre clientèle de sa compréhension.

Le team du service de l'équipement

Ancien district de La Neuveville



FERMETURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION CANTONALE

La Préfecture et le Registre Foncier de l'arrondissement administratif du Jura bernois informent la population que leurs guichets et leurs centrales téléphoniques seront exceptionnellement fermés le vendredi 22 mai 2020 toute la journée.

Courtelay, le 15 mai 2020

La Préfecture et le Registre Foncier



Coronavirus

Le système de santé passe à l'étape suivante

Le système de santé bernois est rentré dans une nouvelle phase depuis le 11 mai, alors que des assouplissements supplémentaires entrent en vigueur. La gestion des contacts a redémarré et le dépistage sera utilisé pour identifier si possible tous les cas de COVID-19.

Des visites restreintes seront de nouveau autorisées dans les EMS et les autres foyers, sous réserve du respect des règles de protection et d'hygiène. Le canton et ses institutions de santé lancent une campagne pour annoncer le retour à un fonctionnement normal des cabinets médicaux, des cabinets de soins et des hôpitaux.

Les efforts et les sacrifices consentis par la population portent leurs fruits : le nombre d'infections a fortement reculé dans le canton de Berne. À ce jour, on y dénombre 1818 cas de COVID-19. Au cours des sept derniers jours, 51 nouveaux cas ont été déclarés, contre 400 en une semaine lors du pic intervenu fin mars. À l'heure actuelle, 39 malades du COVID-19 sont hospitalisés dans le canton de Berne, dont 8 en soins intensifs et 6 sous respirateur. À titre de comparaison, le nombre de cas dans le canton de Berne atteignait un pic le 7 avril : 123 personnes étaient hospitalisées, dont 35 aux soins intensifs et 27 sous respirateur. Le nombre total de décès dans le canton, qui avait atteint 37 le 7 avril, s'établit aujourd'hui à 90.

La première vague de l'épidémie a pu être endiguée. De nouveaux assouplissements entrèrent en vigueur lundi prochain. Nous sommes tous appelés à exercer notre responsabilité individuelle afin d'éviter une deuxième vague de contamination, a insisté le directeur de la santé Pierre Alain Schnegg lors d'un point de presse. Il a invité la population à continuer de se conformer aux règles de distance et d'hygiène.

Un dépistage étendu, y compris en cas de symptômes légers

Le canton de Berne est prêt à accélérer le dépistage du COVID-19. L'Office fédéral de la santé publique a élargi les critères de test. Il recommande désormais que toutes les personnes présentant des symptômes, y compris légers, une maladie respiratoire aiguë (avec ou sans fièvre), des douleurs musculaires ou une perte d'odorat ou de goût se fassent tester. Le drive-in de dépistage installé sur le site de la BEA à Berne a les capacités suffisantes pour réaliser un nombre élevé de tests. Comme au début de la pandémie, il est possible de se faire dépister ailleurs, dans tous les hôpitaux du canton ainsi que dans de nombreux centres de santé et cabinets médicaux.

Pierre Alain Schnegg a rappelé que les entreprises doivent inclure dans leur plan de protection des mesures permettant d'établir rapidement l'état de santé de leur personnel. En effet, cela est très important pour que les personnes présentant des symptômes puissent se faire tester rapidement et rester en isolement à domicile en attendant la communication des résultats. Si le résultat du dépistage est positif, il conviendra de suivre les règles de l'OFSP. En cas de résultat négatif, les employés peuvent retourner sur leur lieu de travail une fois qu'ils sont guéris.

Pierre Alain Schnegg a demandé en outre que les caisses-maladie, la Confédération et les cantons s'entendent pour trouver immédiatement une

solution simple à la question du financement des tests de dépistage du nouveau coronavirus.

Gestion et suivi des contacts

Le dispositif de gestion et de suivi des contacts ("Contact-Tracing") de l'Office du médecin cantonal est de nouveau opérationnel depuis la fin avril. Il mobilise actuellement une douzaine de personnes et l'effectif sera doublé. Le médecin cantonal Linda Nartey prévoit d'adapter ce service à la demande. Au sujet de la gestion des contacts, elle a expliqué qu'une personne testée positive a été en contact direct avec en moyenne 5 à 10 personnes, qu'il faut mettre en quarantaine. La gestion des contacts demande 20 à 40 heures pour une personne infectée et son entourage. La DSSI mettra en place une solution numérique au cours des semaines à venir afin de simplifier les processus et la gestion des données en cas de hausse du nombre de contacts à gérer.

Pour le canton de Berne, il est important qu'une application de traçage soit utilisée au niveau national. En effet, la gestion et le suivi des contacts vont devenir un facteur crucial pour stopper rapidement les chaînes d'infection par le COVID-19. L'Office du médecin cantonal, qui occupe une place centrale dans le dispositif de lutte contre la pandémie, dispose de prérogatives étendues, qu'il partage avec l'organe de conduite cantonale et le Conseil-exécutif dans le régime de situation extraordinaire qui prévaut à l'heure actuelle.

Visites de nouveau possibles dans les EMS et les autres foyers à partir du 11 mai

À partir de la semaine prochaine, les EMS et les foyers pour personnes handicapées pourront à nouveau accueillir des visiteurs. Il leur incombe de les organiser de façon à ce que les dispositions de protection puissent être respectées.

Les directions des institutions sont tenues de rajouter dans leur plan de protection des dispositions relatives aux possibilités de visite. La protection des résidents reste prioritaire. Les modalités de visite doivent être adaptées aux conditions de chaque établissement, garantir le respect des règles d'hygiène et tenir compte de la catégorie de vulnérabilité de chaque résident. Ce facteur est très variable dans le domaine du handicap. Il est donc impératif que les visites soient autorisées en fonction des réalités de chaque institution et des besoins des résidents.

Hôpitaux, cabinets médicaux et cabinets de soins ouverts à tous les patients

Lors du point de presse, le professeur Jonas Marschall, médecin-chef à la clinique universitaire d'inféctiologie et responsable de l'hygiène hospitalière d'Insel Gruppe, et le Dr Esther Hilfiker, radiologue et présidente de la Société des Médecins du canton de Berne, ont expliqué qu'au cours des semaines écoulées un grand nombre de personnes avaient préféré, par crainte du nouveau coronavirus, ne pas se rendre à l'hôpital ou dans un cabinet médical, alors que leur état de santé nécessitait une consultation. Les patients qui retardent des soins nécessaires s'exposent à des problèmes de santé ultérieurs. En outre, la crainte d'une contamination est infondée : les cabinets médicaux et les hôpitaux ont mis en place des mesures d'hygiène très strictes et leur personnel est parfaitement formé à l'utilisation du matériel de protection. Ces informations seront communiquées à la population dans le cadre d'une campagne que lancent le canton de Berne et ses institutions de santé (hôpitaux, cabinets médicaux, organisations d'aide et de soins à domicile,

EMS et autres foyers). Elle revêtira la forme d'affiches et de clips vidéo diffusés sur les réseaux sociaux avec le slogan "C'est sûr". Les informations importantes sur la situation dans le système de santé bernois seront regroupées sur le nouveau site Internet www.be.ch/c-est-sur, qui sera mis en ligne au milieu de la semaine prochaine lors du lancement de la campagne.

Transports publics Reprise de l'horaire régulier

Retour à la normale pour les trains, les bus et les trams dans le canton de Berne à partir de lundi 11 mai 2020. L'horaire régulier reprend sur la plupart des lignes. Le plan de protection national s'applique. Il prévoit notamment le port d'un masque, à partir du moment où le respect de la distance de sécurité ne peut plus être assuré.

L'offre de transports publics a été considérablement réduite en Suisse en raison de la pandémie de coronavirus. Dans le canton de Berne, les bus, les trains et les trams circulent selon un horaire réduit depuis le 19 mars 2020. À partir de lundi prochain, la plupart des lignes retrouveront un horaire régulier. Les courses supplémentaires vers les écoles professionnelles, les gymnases et les universités ne seront pas effectuées, car ces établissements sont encore fermés. Les courses nocturnes comme le "Moonliner" et les courses tardives du week-end reprendront ultérieurement. Les chemins de fer purement touristiques sont toujours fermés.

Plan de protection national

Un plan de protection a été mis en place pour les transports publics en Suisse. Il conseille aux usagers d'éviter les heures de pointe et recommande vivement de porter un masque d'hygiène si la distance de sécurité ne peut pas être respectée. Dans certains cas, les entreprises de transport utilisent des compositions plus longues pour garantir la distance de sécurité. Il est préconisé en outre de renoncer aux voyages touristiques. Le nettoyage et la désinfection des voitures sont renforcés. L'horaire en ligne doit être consulté avant chaque voyage.

Les transports publics peuvent être utilisés en toute sécurité dans le canton de Berne si les recommandations des entreprises de transport sont respectées.

Transports publics très affectés par le coronavirus

Les transports publics et les entreprises de transport sont gravement touchés par la pandémie, car le service public est maintenu malgré la baisse massive des recettes. Le directeur des transports du canton de Berne, le conseiller d'État Christoph Neuhaus, remercie ces entreprises. C'est grâce à leur action rapide et ciblée que la population a pu compter sur les transports publics en dépit de la crise. Ses remerciements vont également à tous les employés de ces entreprises. Christoph Neuhaus espère que les entreprises de transport public pourront redémarrer une fois que la vie sociale et économique sera revenue à la normale elle aussi.



Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2020, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Jeudi-			
Vendredi	21.05.2020	22.05.2020	Ascension
Lundi	01.06.2020		Pentecôte
	20.07.2020	31.07.2020	Vacances estivales
	25.12.2020	01.01.2021	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA DÉCHETTERIE ASCENSION ET PENTECÔTE

En raison de l'Ascension et de Pentecôte, l'administration sera fermée le **jeudi 21 mai 2020**, le **vendredi 22 mai 2020** et le **lundi 1^{er} juin 2020**. En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message au 079 444 78 87.

La déchetterie de Diesse, quant à elle, sera fermée uniquement le lundi de Pentecôte, soit le 1^{er} juin 2020.

L'administration communale

RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS AVIS AUX CITOYENS

Le ramassage des déchets ménagers a lieu en principe chaque jeudi. En raison de l'Ascension, la tournée du jeudi 21 mai 2020 sera donc avancée au **mercredi 20 mai 2020**.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

DÉPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 18 JUIN 2020

En raison des mesures sanitaires actuellement en vigueur dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le Conseil communal a décidé de repousser, à une date non encore fixée, l'assemblée communale des comptes 2019 prévue le 18 juin prochain.

La nouvelle date sera communiquée dès que possible.

L'administration communale

STATION D'ÉPURATION ARA TWANNBACH, DOUANNE

La STEP de Douanne a constaté, ces dernières semaines, une arrivée de matériaux qui posent des problèmes au bassin de rétention de Schernelz (conduite bouchée).

Nous invitons les citoyennes et citoyens à ne pas éliminer dans les toilettes les matériaux suivants, leur temps de dégradation étant long et bouchant les conduites :

- Restes d'emballages
- Préservatifs
- Fil dentaire
- Chiffons de nettoyage et étoupe
- Lingettes humides.

L'ARA Twannbach, exploitant de la STEP de Douanne, demande à ce que ces matériaux soient éliminés par les déchets ménagers.

Le personnel de la STEP vous en est reconnaissant.

L'administration communale



SOUTIEN AUX AÎNÉS (COURSES, PAIEMENTS,...)

Au vu de la situation actuelle provoquée par le coronavirus, le Groupe d'Animation de Prêles souhaite aider les aînés de la Commune de Plateau de Diesse vivant seuls, sans proches à proximité pouvant les aider, en leur proposant de faire leurs courses, leurs paiements, etc.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, les personnes concernées ont la possibilité de s'adresser directement aux membres suivants :

Mme Lecomte Alexia	078 865 80 60
Mme Graf Audrey	032 315 31 52 ou 079 281 95 22
Mme Simon-Vermot Nathalie	032 932 22 00 ou 079 519 93 93
Mme Wüthrich Christine	078 682 58 10 ou 032 315 29 48
Mme Moser Malika	079 311 33 43

Votre équipe du GAP



Duel intercommunal suisse.bouge

LE PLATEAU BOUGE !

Une journée polisportive était prévue à Prêles le 17 mai prochain. Etant donné les restrictions sanitaires, la manifestation a été annulée. Toutefois, tout n'est pas perdu !

En téléchargeant l'application (Android et iPhone) "Suisse bouge", il est toujours possible de cumuler des minutes de mouvement, en faveur de votre commune, en bougeant individuellement. Pour ce faire, il vous suffira, lors de votre inscription, de vous annoncer sous la Commune mixte de Plateau de Diesse ou la Commune de Nods. Toutes les infos nécessaires et les questions concernant l'application peuvent être consultées sur le site internet :

www.duelintercommunalcoop.ch

Le comité organisateur vous souhaite de passer de bons moments de détente et de jeu en participant à cette action

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE,



LAMBOING ET PRÊLES

Le BiblioBus reprend la route dès le 12 mai et assurera ses tournées selon le calendrier prévu.

Pour respecter les mesures d'hygiène et préserver la santé de tous, des mesures spéciales sont mises en place : seulement 2 personnes à la fois pourront accéder à l'intérieur du bus. Les autres lecteurs seront priés de patienter à l'extérieur, à bonne distance les uns des autres.

Afin d'assurer le meilleur service possible durant le temps de stationnement imparti, il est conseillé aux abonnés de réserver leurs livres au préalable, par téléphone (032 421 40 10) ou par le biais du catalogue en ligne (www.bibliobus.ch). L'envoi de livres à domicile est toujours possible, ce service devient gratuit pour les abonnés seniors ou les personnes vulnérables.

Autre nouveauté : les livres déjà empruntés peuvent non seulement être restitués dans les bibliobus mais aussi directement au bureau-dépôt, Rue de Chêtré 36 à Delémont (le matin uniquement) ou renvoyés par la poste. Les ouvrages restitués seront mis en quarantaine pendant 3 jours.

Stationnements du 2^{ème} trimestre 2020

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie, entre 14h30 et 15h30

16 mai, 30 mai, 13 juin, 27 juin

L'administration comm



Conseils de comportement pour prévenir la violence domestique

Tensions, colère, agressivité, que faire ? Le Service bernois de lutte contre la violence domestique lance la campagne cantonale de sensibilisation #stressathome. Par des messages simples et compréhensibles, il donne des conseils de comportement et des informations importantes pour la prévenir.

Depuis plusieurs semaines, nous sommes confinés socialement. Peurs et inquiétudes affectent le bien-être psychique. Un tel contexte peut se révéler particulièrement difficile pour les couples et les familles qui traversent déjà une mauvaise passe. Selon les spécialistes, il faut s'attendre à une augmentation de la violence domestique. Bien que celle-ci ne semble pas avoir progressé en Suisse, comme le montrent des chiffres récents, elle est souvent invisible et le nombre de cas non signalés est élevé.

C'est pourquoi le Service bernois de lutte contre la violence domestique www.be.ch/big Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre lance la campagne-cantonale-de-sensibilisation #stressathome. Elle prend la forme de conseils de comportement et d'informations importantes destinés à prévenir la violence à la maison. Par cinq messages simples et clairs en anglais, elle montre aux personnes directement concernées ce qu'elles peuvent faire pour que les choses n'empirent pas. En plus des conseils de prévention, #stressathome encourage à solliciter de l'aide en cas de besoin. Elle s'adresse aux personnes directement concernées, mais également aux témoins de violences domestiques. « Il faut faire front et ne pas détourner le regard », insiste Philippe Müller, conseiller d'État et directeur de la sécurité du canton de Berne.

Services d'aide et d'assistance ouverts aussi pendant la pandémie

Les institutions et les services d'assistance de l'administration cantonale bernoise restent ouverts pendant la pandémie. De nombreuses offres publiques et privées sont disponibles, tandis que les Églises sont sensibilisées à la question et peuvent fournir une aide.

Action nationale d'affichage – Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

La liberté de mouvement restreinte en raison de la pandémie peut engendrer des agressions dans le cercle familial et dissuader les victimes de violence de rechercher de l'aide. Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes a démarré fin avril une campagne nationale d'affichage intitulée Des tensions à la maison ? Elles sont placardées dans les commerces déjà ouverts, comme les pharmacies ou les boulangeries, pour attirer l'attention des victimes de violence domestique sur la possibilité d'obtenir de l'aide.

Majorité de la commission favorable à une ouverture quatre dimanches par an

La Commission des finances du Grand Conseil a examiné la révision de la loi sur le commerce et l'industrie en vue de sa seconde lecture. Une majorité de ses membres est favorable à une ouverture des commerces quatre dimanches par an, mais pas à une prolongation des heures d'ouverture des magasins le samedi. Un

projet alternatif demande le maintien du statu quo, à deux dimanches par an.

Lors de l'examen de la loi sur le commerce et l'industrie (LCI) en vue de sa seconde lecture, les dispositions proposées au sujet de la cigarette électronique n'ont pas été contestées. L'adaptation des heures d'ouverture des magasins le week-end, par contre, a fait l'objet de débats controversés au sein de la Commission des finances. Celle-ci propose à une courte majorité au Grand Conseil, dans un esprit de compromis et en divergence partielle avec les résultats de la première lecture, de renoncer à prolonger jusqu'à 18 heures le samedi les heures d'ouverture des magasins, mais d'ouvrir ces derniers quatre dimanches par an au lieu de deux comme actuellement. La commission a transmis en outre un projet alternatif, qui prévoit de ne reprendre dans la loi sur le commerce et l'industrie que les dispositions sur la cigarette électronique et de maintenir le statu quo sur les heures d'ouverture des magasins, à savoir jusqu'à 17 heures le samedi et deux dimanches par an. La loi sera examinée en seconde lecture lors de la session d'été, qui aura lieu début juin 2020.

JANUS : un lauréat à dominante bernoise

Le canton de Berne se prépare à réaliser sur le site de l'île un centre de recherche et de formation en médecine pour l'Université de Berne. Le lauréat du concours d'architecture a été désigné par un jury présidé par l'Office cantonal des immeubles et des constructions. Il s'agit du projet JANUS. Le consortium qui l'a présenté est composé de quatre bureaux d'architecture, dont trois sont basés à Berne. Le futur centre est une étape importante dans le développement du site médical bernois. Le lauréat et les autres projets sont à découvrir sur un site Internet qui leur est spécialement consacré.

Les instituts de la Faculté de médecine sont actuellement établis sur le site Muesmatt pour la plupart (instituts d'anatomie, de biochimie et de médecine moléculaire, Institut Theodor Kocher) et en partie sur le site de l'île (instituts des maladies infectieuses et de pharmacologie). Leur regroupement en un même lieu offrira à la recherche des conditions adaptées à notre temps. C'est bien ainsi que le voit Christian Leumann, recteur de l'Université de Berne : "La recherche, l'enseignement et la pratique clinique seront réunis sur un même site. La concentration de différents instituts dans le nouveau bâtiment de l'île apportera de multiples synergies. C'est un énorme pas en avant pour le site médical universitaire." Le conseiller d'État Christoph Neuhaus, directeur des travaux publics et des transports, précise : "Le canton de Berne et l'Insel Gruppe travaillent en étroite collaboration pour développer le site de l'île, qui est si important. Le nouveau centre de recherche et de formation en médecine est une étape majeure dans la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de renforcement du site médical bernois."

Douze candidatures après une première sélection

L'Office des immeubles et des constructions (OIC) a lancé en mars 2019 un appel à projets selon la procédure sélective. Il a reçu 34 dossiers. Le jury, présidé par l'OIC, a invité douze soumissionnaires à présenter leur projet. Au final, c'est le projet

JANUS qui a remporté le concours en faisant l'unanimité parmi les membres du jury. Ce projet est l'œuvre d'un consortium de quatre bureaux d'architecture : Archipel Generalplanung AG (Berne), ASTOC Architects and Planners GmbH (Cologne, Allemagne), GWJ Architektur AG (Berne) et IAAG Architekten AG (Berne). Le jury réunissait des architectes et des ingénieurs ainsi que des membres de l'Université de Berne et de l'Insel Gruppe. Il s'est appuyé sur un groupe consultatif comptant notamment des représentants de la ville de Berne.

Flexibilité maximale pour les zones de bureau et de laboratoire

Le projet JANUS a emporté l'adhésion du jury par le brio avec lequel il répond à un cahier des charges complexe. Il se caractérise par un aménagement intérieur offrant une très grande flexibilité. La zone de bureaux, située le long de la Friebühlstrasse, peut être partagée entre des bureaux de tailles variées, des surfaces en "open space", des salles de séminaire et des salles de réunion. Un escalier hélicoïdal ouvert au public relie les étages et donne une adresse propre à chacun des six instituts. La zone de laboratoire, tournée vers le site de l'île, suit un plan d'aménagement bien structuré qui répond aux exigences les plus strictes en matière de technique de laboratoire. Sur le plan urbanistique, cet édifice compact est en harmonie avec le bâtiment voisin de l'Institut Theodor Kocher.

Suite de la démarche

L'équipe du projet JANUS va préciser son travail en suivant les recommandations du jury. Elle présentera un avant-projet accompagné d'une estimation des coûts vers décembre 2021.

ALCOOL ET MÉDICAMENTS : GARE AU MÉLANGE !

Informez-vous !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE



STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS



Dès mardi 12 mai, le Bibliobus de l'Université populaire reprend la route et assurera ses tournées selon le calendrier prévu.

Pour respecter les mesures d'hygiène et préserver la santé de tous, des mesures spéciales sont mises en place : **seulement 2 personnes à la fois pourront accéder à l'intérieur du bus**. Les autres lecteurs seront priés de patienter à l'extérieur, à bonne distance les uns des autres.

Afin d'assurer le meilleur service possible durant le temps de stationnement imparti, **il est conseillé aux abonnés de réserver leurs livres au préalable**, par téléphone (032 421 40 10) ou par le biais du catalogue en ligne (www.bibliobus.ch). **L'envoi de livres à domicile est toujours possible**, ce service devient **gratuit pour les abonnés seniors** ou les personnes vulnérables.

Autre nouveauté : les livres déjà empruntés peuvent non seulement être restitués dans les bibliobus mais aussi directement au bureau-dépôt, Rue de Chêtré 36 à Delémont (le matin uniquement) ou renvoyés par la poste. Les ouvrages restitués seront mis en quarantaine pendant 3 jours.

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 16 mai de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, **tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1^{er} juin 2020** auprès de l'administration communale.

Merci de votre collaboration

Administration communale



LE PLATEAU BOUGE !

Une journée polisportive était prévue à Prêles le 17 mai prochain. Etant donné les restrictions sanitaires, la manifestation a été annulée. Toutefois, tout n'est pas perdu !

En téléchargeant l'application (Android et iPhone) "Suisse bouge", il est toujours possible de cumuler des minutes de mouvement, **en faveur de votre commune**, en bougeant individuellement. Pour ce faire, il vous suffira, lors de votre inscription, de vous annoncer sous la Commune mixte de Plateau de Diesse ou la Commune de Nods.

Toutes les infos nécessaires et les questions concernant l'application peuvent être consultées sur le site internet :

www.duelintercommunalcoop.ch

Le comité organisateur vous souhaite de passer de bons moments de détente et de jeu en participant à cette action

ANNULATION DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 1^{er} SEMESTRE 2020

En raison de la crise sanitaire du Covid-19 et selon les directives du directoire des Préfectures du canton de Berne, le Conseil communal a pris la décision **d'annuler la tenue de l'assemblée communale du 1^{er} semestre 2020**.

Le Conseil communal estime plus prudent d'attendre un peu afin de voir les effets du déconfinement et s'il y a une stabilisation durable de la situation sanitaire afin de permettre à chacun de participer à l'assemblée dans les meilleures conditions possibles.

Malgré cela, le travail au sein de l'administration bat son plein et les comptes ont été révisés par notre organe de contrôle, la fiduciaire Soresa. Le rapport qui doit être remis à l'OACOT jusqu'à fin juin lui sera adressé en temps et en heure.

Lorsque le Conseil communal aura arrêté une date pour la prochaine assemblée, celle-ci et l'ordre du jour y relatif seront publiés comme à l'accoutumée dans la feuille officielle du Courrier de La Neuveville.

Dans cette attente, le Conseil communal vous souhaite le meilleur pour votre santé et vous invite vivement à ne pas baisser la garde trop vite. Restez vigilant, respectez les mesures de protection et soyez solidaires les uns des autres.

Conseil communal



COVID-19 – HEURES D'OUVERTURE DE L'ADMINISTRATION

Les guichets de l'administration communale sont ouverts aux heures habituelles.

Tant que la crise sanitaire perdure, et afin de garantir la protection de chacun, nous n'acceptons que **2 personnes** à la fois. Pour cela, vous voudrez bien sonner et attendre qu'on vous ouvre la porte pour vous laisser entrer.

Cependant, le Conseil communal invite les citoyennes et citoyens à ne **s'y rendre physiquement qu'en cas de stricte nécessité**.

Les lettres, communications importantes, déclarations d'impôt etc... doivent être déposées dans la boîte aux lettres de l'administration. Les demandes de renseignements, les attestations, vignettes pour déchets verts etc... seront commandées par téléphone 032 751 24 29 ou par courriel commune@nods.ch. Les documents émis seront ensuite envoyés directement à votre adresse.

Afin de pouvoir continuer à vous servir dans les meilleures conditions possibles et en toute sécurité, votre bonne collaboration est indispensable.

Merci pour votre coopération.

CONSEIL COMMUNAL

COVID-19 – OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DÈS LUNDI 30 MARS ET JUSQU'À NOUVEL AVIS

Afin de continuer à vous rendre accessible la déchetterie communale dans le respect des mesures de protection édictées par la Confédération, veuillez prendre note que dès le lundi 30 mars 2020 et jusqu'à nouvel avis, la déchetterie sera désormais ouverte de la façon suivante :

Chaque lundi de 8 h à 12 h

Chaque deuxième samedi selon le calendrier remis – de 8 h à 12 h

Plus d'ouverture le mercredi.

Organisation :

Le personnel communal organise un cheminement marqué pour le dépôt des déchets selon chaque catégorie, ceci à l'extérieur du battoir.

Accès au compte-gouttes.

Les distances et autres dispositions de sécurité seront marquées et signalées.

Le personnel communal sera disponible pour informer, contrôler et diriger les usagers.

Les usagers appliquent les consignes et mesures publiées.

La benne posée près de la déchetterie est une benne à CARTON, merci de ne pas y déposer de papier.

Le ramassage des déchets urbains (sacs rouges) du jeudi continue selon le programme mais pourrait être revu selon l'évolution de la situation.

Pour les déchets verts, pas de changement (benne sur le parking de l'ancien télésiège)

Pour les déchets encombrants, selon avis ultérieur.

Nous vous remercions de suivre les consignes du personnel afin de pouvoir offrir à tous un accès à la déchetterie dans les meilleures conditions possibles.

Conseil communal





Avis de construction

Requérant : Martin Grünig, Le Carron 18, 2518 Nods

Auteur du projet : Martin Grünig, Le Carron 18, 2518 Nods

Projet : Modifications apportées au permis no 548. Transformations intérieures ; déplacement d'une porte et d'une fenêtre ; remplacement de la cabane de jardin existante avec couvert à bois, sur RF 2284 du ban de Nods, Route de Chasseral 47, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 08.05.20

Administration communale

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Nods, Place du Village, 2518 Nods.

Emplacement : parcelle no 58, au lieu-dit : "Place du Village 4", commune de Nods.

Projet : demande après coup concernant la construction d'un abri accolé à la façade Est du bâtiment no 4, ouvert sur deux côtés (construction érigée dans les années 1980).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : V.

Recensement architectural : objet C, digne de conservation, situation importante et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 juin 2020, auprès de l'administration communale de Nods. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.


Courtelary, le 8 mai 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

**Nous aidons
les personnes âgées
à rester autonomes
le plus longtemps
possible.**

Soutenez-nous.
prosenectute.ch
IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3




Nouvelles de l'administration

Décisions du gouvernement bernois liées à la crise du coronavirus Encouragement à l'innovation, centre de dépistage, tenue d'assemblées

Le gouvernement bernois a débloqué une nouvelle tranche de 5 millions de francs pour encourager l'innovation dans les PME bernoises touchées par le coronavirus. Il a en outre approuvé un crédit-cadre de 1,7 million de francs pour le dépistage du COVID-19 sur l'Allmend à Berne et dans un bus itinérant. Enfin, il a octroyé des dérogations pour les séances de parlements communaux et pour une assemblée de ligue extraordinaire de la Swiss Ice Hockey Federation.

Le Conseil-exécutif a pris des mesures immédiates pour aider les entreprises bernoises à faire face à la crise du coronavirus. L'objectif principal est de leur assurer des liquidités et de maintenir l'emploi dans le domaine de l'innovation. Le gouvernement bernois a déjà débloqué 25 millions de francs à cet effet, sous la forme de deux tranches du crédit-cadre de 35 millions de francs alloué à la promotion économique par l'ordonnance de nécessité du 26 mars 2020. Il vient de débloquer la moitié de la troisième tranche de ce crédit-cadre, d'un montant de 5 millions de francs, en faveur d'entreprises technologiques et de microentreprises. Les précédentes tranches ont été presque entièrement distribuées, mais le nombre de demandes est en baisse et de moins en moins de demandes remplissent les critères d'attribution. C'est pourquoi les dernières aides iront à des entreprises à caractère technologique et à des microentreprises. Le Conseil-exécutif décidera ultérieurement d'un éventuel débloqué et de l'utilisation de la seconde moitié

de la troisième tranche, d'un montant de 5 millions de francs.

Autorisation de crédit en faveur du dépistage

Il y a un mois, le canton a installé un drive-in de dépistage sur l'Allmend à Berne afin de pouvoir effectuer des tests du COVID-19 rapidement et en grand nombre. Un bus de dépistage a en outre été mis à disposition pendant quelques semaines. Le Conseil-exécutif vient d'approuver un crédit plafonné à 1,7 million de francs pour ces mesures. Leur coût final dépendra des heures d'ouverture et du nombre de jours de fonctionnement de ces deux dispositifs, mais aussi du nombre de tests effectivement pratiqués. Étant donné l'urgence, ces offres ont été mises en place fin mars et début avril 2020. Le gouvernement donne donc l'autorisation de dépenses a posteriori, comme l'y habilite l'article 80 de la loi cantonale sur la protection de la population et la protection civile pour des mesures urgentes en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un événement majeur.

Dérogations pour la tenue d'assemblées

Le Conseil-exécutif a accordé une dérogation à la Swiss Ice Hockey Federation pour organiser une assemblée extraordinaire de la Swiss Ice Hockey National League et de la Swiss League le 11 mai 2020 à la PostFinance Arena à Berne. Cette assemblée prendra des décisions sur la minimisation des risques de contamination et sur le calendrier des matches de ligue. La Swiss Ice Hockey Federation considère que des décisions aussi lourdes ne sauraient être prises en visioconférence et qu'il faut donc que l'assemblée se réunisse physiquement. Ces décisions ont une grande importance économique et le gouvernement observe que l'organisation de cette assemblée extraordinaire présente un

intérêt public prépondérant. Le plan de protection présenté et les charges complémentaires imposées devront être strictement respectés.

Le Conseil-exécutif a de nouveau approuvé les demandes de communes souhaitant que leur parlement puisse se réunir. Bienne, Langnau et Zollikofen ont ainsi obtenu à leur tour des dérogations pour les sessions de mai et juin de leur législatif. Les dérogations sont accordées sous réserve que les plans de protection présentés soient appliqués. Ces plans contiennent notamment des mesures d'hygiène détaillées. Toutes les mesures des plans de protection ainsi que les charges complémentaires imposées doivent être strictement respectées.

Protection de l'air Peu de poussières fines pendant l'hiver 2019-2020

Des températures douces et la bise ont maintenu la concentration de poussières fines à bas niveau l'hiver dernier. Les valeurs limites annuelles de PM10 ont été respectées dans l'ensemble des stations de mesure du canton de Berne.

Plusieurs facteurs déterminent la qualité de l'air : la quantité de polluants atmosphériques émis, les mesures prises pour réduire ces émissions, mais aussi le vent et les températures. Les températures clémentes des derniers mois ont favorisé un mélange avec la couche d'air proche du sol, tandis que la bise a provoqué une forte dilution en mars, si bien que la concentration de poussières fines est restée faible l'hiver dernier encore.

11 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de la paroisse sont suspendues.

Pasteur John Ebbutt, tél. 032 751 28 57

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, tél. 032 315 11 53

Diacre Jean-Marc Leresche, tél. 079 655 73 09

Animateur Connexion 3d, Romain Jacot, tél. 079 716 69 36

Secrétariat, tél. 032 751 10 35.

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Aufgrund der aktuellen Situation können keine Gottesdienste und Anlässe öffentlich stattfinden.

Sonntag, 17. Mai 2020

Video-Gottesdienst aus den Kirchen Erlach und Vinelz.

„Betet so wird euch gegeben“. Gestaltet von Pfr. Philipp Bernhard und Pfr. Donald Hasler mit Gesangsquartett.

Der Gottesdienst wird ab 16. Mai aufgeschaltet.

Pikettdienste und Seelsorge

3. bis 15. Mai: Pfr. Peter von Salis (Tel. 078 741 37 64)

16. bis 23. Mai: Pfr. Donald Hasler (Tel. 032 338 11 38)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Afin de respecter les directives sanitaires fédérales, les décisions suivantes ont été prises : valables dès maintenant jusqu'à nouvel avis : toutes les messes dominicales, de jours de fêtes et de semaine, sont supprimées.

Toutes les activités et rencontres pastorales, ainsi que les rencontres de groupes externes à nos paroisses, sont supprimées. La réception de notre secrétariat reste fermée au public. Le contact se fait exclusivement par téléphone au 032 751 28 38 les mardis matin et jeudis après-midi ou auprès de l'assistant pastoral Yannick Salomon au 079 352 38 12. Vous pouvez aussi nous joindre par courriel à laneuveville@cathberne.ch.

Toutes les informations sont disponibles sur notre page internet www.cathberne.ch.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

La situation s'améliore et une reprise des activités paroissiales devrait être envisagée pour le mois de juin en respectant quelques conditions. Des informations à ce sujet sont encore attendues et vous seront communiquées. Une brochure "Regard" est préparée chaque semaine avec des textes méditatifs, des photos, des témoignages d'encouragement. Elles sont disponibles pour tout un chacun (032 315 27 37 ou strouche@gmail.com)

Protégeons-nous et protégeons les autres "Ce n'est pas un esprit de peur que Dieu nous a donné, mais un esprit de force, d'amour et de maîtrise de soi." (2Timothée, 1,7) Besoin d'aide, d'écoute...

Contacts

Pasteur : Stéphane Rouèche, strouche@gmail.com

032 315 27 37 / 079 429 02 80

Conseil paroissial : M. Lucas Bau, Sous-Banbois 16,

2515 Prêles, 078 922 80 57

www.lac-en-ciel.ch

Paroisse de Nods

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de la paroisse sont suspendues.

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 10h culte en live visible depuis le site www.labri.ch.

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Jusqu'à nouvel avis, toutes les activités de l'église sont suspendues.

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis,

mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mardi de

8h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou

par mail : laneuveville@cathberne.ch. Vous pouvez contacter

l'assistant pastoral, Yannick Salomon 079 352 38 12 ou le

secrétariat de Sainte-Marie à Bienne au 032 329 56 01.

www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville/

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture

de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale,

réouverture début avril). Infos et manifestations sous :

www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch

Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

À la suite des décisions du Conseil fédéral, nous avons le plaisir

de vous informer que le musée pourra ouvrir ses portes au public

dès le samedi 16 et dimanche 17 mai 2020 de 14h30 à 17h30.

Nous nous réjouissons de vous accueillir pour notre nouvelle

exposition temporaire "La quadrature du cercle. L'expo qui vaut des

tours" dès le 13 juin 2020. Pour tous renseignements :

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

16 mai au 31 oct. : Le Musée est ouvert tous les samedis et

dimanches de 13h30 à 17h. Exposition : Oskar Binz - peintre,

poète, architecte (1895 - 1957.) Collection : la collection reste

fermée en raison de travaux de rénovation.

Renseignements : Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

Instantané!

Vous prendrez bien un peu de hauteur

Vous vous souvenez certainement de Zachée le collecteur d'impôts. Il voulait voir Jésus traverser la ville, mais petit, il en était empêché par la foule. Alors, Zachée monta dans un arbre pour voir les choses d'un autre point de vue, d'en haut (Luc 19).

Aujourd'hui, Zachée nous parle : il nous invite à prendre un peu de hauteur et à porter un autre regard sur notre situation. Comme lui, nous nous sentons bien petits devant un virus invisible. Nous sommes bousculés entre confiance et incertitudes, joie et doutes. Pas évident de tenir debout et savoir où l'on va.

Alors que nous vivons une nouvelle étape vers la liberté, nous devons trouver notre propre chemin au milieu des infos et intox. Nous ne savons plus à quel saint nous vouer.

Et si, comme Zachée, on prenait un peu de hauteur ? Si on prenait une distance salutaire avec la foule de tous ceux qui prétendent tout savoir pour faire preuve de discernement ? Il nous importe de nous tenir informés, sans tomber ni dans la peur panique ni dans la naïveté.

L'histoire de Zachée se termine sur une rencontre et le changement de comportement du collecteur d'impôts. Notre histoire de ce printemps imposera de nouvelles habitudes, mais elle ne nous empêchera ni de vivre ni de nous rencontrer. C'est cela qui nous fait avancer. Yallah !

Jean-Marc Leresche, John Ebbutt, Marie-Laure Krafft-Golay, Solveig Perret-Almelid, Stéphane Rouèche, Romain Jacot, Yannick Salomon, Didier Suter

Nouveau coronavirus

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:

POUR RAPPEL:

- NOUVEAU** Garder ses distances. Par exemple:
 - Privilégier les parcs ou espaces en maintenant une distance suffisante.
 - Garder ses distances dans les files d'attente.
 - Garder ses distances lors de réunions.
- Se laver soigneusement les mains.
- Éviter les poignées de main.
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.
- Éviter de flirter et de tousser à la maison.
- Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

• grossesse désirée ou imprévue.

• contraception (remise de la "pilule de lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas

atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du

réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles

Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service

dentaire d'urgence sont payables au comptant.